

Mémoire rédigé dans le cadre de la consultation

« Avenir de Griffintown »

Organisé par l'OCPM

Présenté par :



Pour un école primaire à Griffintown

Le Collectif

Publié le 17 août 2023

Introduction du collectif

Notre collectif, fondé en 2014, a pour but de promouvoir un projet d'école primaire à Griffintown tout en informant les parents du quartier des progrès et enjeux suite à nos différentes rencontres avec tous les acteurs impliqués. Nous souhaitons donner une voix aux parents face aux institutions et aux élus. Le collectif en est à sa cinquième génération de parents qui se passent le flambeau en tentant de faire avancer le projet, et il est triste de constater que les premières familles à s'être impliquées envoient maintenant leurs enfants au secondaire. Il est désolant de constater la quantité de jeunes familles qui se sont fondées à Griffintown et qui ont dû s'exiler par manque de services dans le quartier. Dans ce mémoire, nous visons non seulement à expliquer la nécessité d'une école, mais nous souhaitons aussi profiter de l'occasion qu'offre cette consultation pour mettre en lumière les défis importants que devra relever le quartier afin d'être plus attractif pour les familles. Bien que l'école soit notre priorité absolue, il n'en demeure pas moins que plusieurs autres aspects du quartier ont un impact direct sur la qualité de vie des familles.

L'impressionnante vitesse de développement du quartier se fait remarquer depuis des années à Griffintown. Cette effervescence soutenue qui peut sembler enviable à première vue, devient problématique dans un bon nombre de situations. Dans le meilleur des cas, certains de ces problèmes sont éphémères, par exemple les rues du quartier deviennent parfois un labyrinthe à grande échelle ou encore les nombreux chantiers de construction dans un périmètre très rapproché à cause du bruit et de la poussière à des niveaux difficilement supportables. Par contre, on peut se consoler en se disant qu'un jour viendra où ces projets seront terminés et ils apporteront en échange une vitalité accrue au quartier avec de nouveaux résidents ainsi que des commerces de proximité. Malheureusement, il y a d'autres types de problèmes qui laisseront plutôt des traces à long terme et ceux-ci affectent le tissu même de la communauté. Les différents paliers gouvernementaux ont leurs propres processus et façons de faire lorsqu'il est question de planifier le développement d'un quartier en y ajoutant de nouveaux services. Règle générale, au gouvernement, entre le moment où un besoin se manifeste dans un quartier, que les fonctionnaires et les élus en prennent conscience, que le processus se mette en marche pour planifier, exécuter et livrer le projet, on parle de plusieurs années et ce lorsque tout fonctionne bien. De l'autre côté, à Griffintown nous avons des projets immobiliers qui poussent comme des champignons, en quantité et en hauteur, ce qui produit un milieu densément peuplé, donc les terrains disponibles partent rapidement et ceux qui sont encore à développer augmentent de valeur d'année en année. Il serait donc logique d'espérer que l'arrondissement du Sud-Ouest, la ville de Montréal et le gouvernement du Québec prennent conscience qu'il faut alors anticiper les besoins et non attendre qu'ils se manifestent, car il sera alors déjà trop tard pour réagir puisque le temps qu'il faut pour que les processus se mettent en marche ne suit pas la croissance du quartier.

Quels sont les principaux besoins pour les familles?

- Logements suffisamment grands (trois chambres à coucher et plus)
- Service de garde (CPE, garderie subventionnée ou non)
- CLSC
- Activités pour les jeunes (Parcs adaptés et animés, Bibliothèque, Maison des jeunes, Centre de loisirs)
- École

Logements

Pourcentage de trois chambres et plus

L'arrondissement et la Ville de Montréal affirment qu'ils souhaitent attirer et garder les familles, mais dans les faits, si on regarde les projets de logements résidentiels du quartier en excluant les coopératives d'habitation, on se rend compte que moins de 10% des unités de logements qui ont été construites comportent trois chambres ou plus. De ce nombre, on peut facilement en retrancher environ 4-5% pour les penthouses qui ne ciblent pas réellement les familles. Pourtant, la très grande majorité, voire la quasi-totalité de ces projets n'ont pas été construits de plein droit, les promoteurs ont donc dû négocier avec l'arrondissement afin de pouvoir, par exemple, construire plus en hauteur selon les limites du PPU. En négociant, l'arrondissement aurait dû exiger un 30% d'unités de trois chambres et plus. En effet, si on se compare avec l'ensemble de Montréal, selon le recensement de 2016 et de 2021¹, on peut voir que l'offre de résidence familiale était de 32% et 31,7% respectivement. Les résidences de type penthouse sont fortement représentées dans le centre-ville et ses quartiers limitrophes, donc il y aurait même là un argument pour viser un pourcentage au-delà de 30%.

Logements sociaux

Par le passé, l'arrondissement avait négocié avec un promoteur immobilier pour qu'un important projet se réalise dans le quadrilatère Peel/William/Young/Ottawa, mais malheureusement les logements sociaux qui étaient proposées auraient été construits en dehors de Griffintown, dans Ville-Émard/Côte St-Paul à 4,4 km. Puis un second projet a encore été négocié (1957, rue Hunter) pour offrir du logement social, mais cette fois-ci dans Saint-Henri à 2,4 km de Griffintown. Le logement social offre non seulement une meilleure mixité sociale au quartier, mais en plus il offre généralement des pourcentage bien plus important pour l'espace réservé aux familles, car il y a plus de grands appartements et ils sont alloués en fonction du nombre d'occupants.

¹ Source: Recensement 2016 de Statistiques Canada (<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2466023&Geo2=PR&Code2=01&SearchText=montreal&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=Housing&TABID=1&type=0>) et Recensement 2021 de Statistiques Canada (<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1,4&HEADERlist=0&DGUIDlist=2021A00052466023&SearchText=Montr%C3%A9al>)

Taille des logement

Il est de moins en moins rare de voir des projets avec des unités de 300 pi², et dans certains immeubles, les micro-condos représentent la majorité des unités. La tendance de fond vers les unités plus petites finit a aussi des répercussions sur les unités familiales, où chaque pièce diminue en superficie, ainsi on peut trouver des condos dans les 700 pi² offerts avec trois chambres à coucher. Mettre tant de pièces dans une petite superficie implique beaucoup de sacrifices fonctionnels et résulte ainsi en des unités qui sont difficilement vivables pour des familles.

En 2019, la Ville de Montréal organisait une consultation "Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments" où il était entre autres question de revoir à la hausse la taille minimale des pièces pour les logements résidentiels à Montréal. Malheureusement, le nouveau règlement qui en a découlé n'a pas offert de progrès significatif à ce niveau. Pourtant, il faut garder à l'esprit que vivre dans un quartier densément peuplé implique déjà une forme de sacrifice d'espace, puisqu'on cohabite à très forte proximité avec nos voisins. Il faut partager les espaces communs et les enfants n'ont pas une cour arrière pour aller jouer, au mieux c'est un balcon. Dans un monde idéal la construction en hauteur devrait permettre d'offrir des unités avec des pièces à taille humaine, puisqu'on décuple le nombre de pieds carrés par rapport à l'espace utilisé au sol. Cette recherche visant à maximiser les profits au pied carré de terrain par les promoteurs ne devrait pas se traduire en des espaces intérieurs de plus en plus petits. La Ville de Montréal devrait être plus exigeante en termes de tailles de logements en échange de dérogations sur les hauteurs permises.

Recommandations

1. En considérant que la moyenne Montréalaise des résidences de trois chambres et plus est d'environ 32% et que la moyenne à Griffintown est bien inférieure, l'arrondissement et la Ville de Montréal devraient rehausser de manière important les pourcentage d'unités familiales demandées dans les nouvelles constructions et éviter de négocier des projets à 15% d'unités familiales.
2. Lorsqu'un promoteur accepte de céder un terrain ou mieux de construire un projet de logements sociaux, il faudrait s'assurer de maintenir lesdits logements sociaux dans le quartier.
3. La Ville devrait bonifier les seuils minimaux pour la grandeur des pièces et ainsi réduire l'attrait de la maison unifamiliale hors quartiers centraux pour les familles. La densification des quartiers centraux ne doit pas nécessairement se faire au dépens de tailles de pièces raisonnables.

Services de garde (CPE et garderies)

Avec l'arrivée de la Covid, de nombreux jeunes parents ont vite compris qu'ils dépendent d'une place en garderie pour pouvoir retourner au travail, or la pandémie a provoqué la fermeture d'un grand nombre de garderies subventionnées ou non. Ceci n'a fait qu'exacerber un problème de places en garderie qui existait déjà.

Pour ce qui est de Griffintown, ce problème n'était pas uniquement lié au nombre de places, mais en plus, aux tarifs offerts. Les garderies ont des besoins particuliers pour pouvoir opérer, elles doivent à la fois avoir accès à la fois à des grands locaux intérieurs et à des grands espaces extérieurs sécurisés. Lorsqu'on prend des critères et qu'on les place dans un contexte d'un quartier à forte densité, il devient alors évident que les coûts d'opération montent en flèche. Cette facture au final doit être transférée aux parents, ce qui fait en sorte que les frais moyens pour une place en garderie privée à Griffintown se situent à 75\$/jour par enfant, soit la moyenne la plus élevée du Québec.

Ce n'est qu'en décembre 2021 qu'un premier projet de CPE double a pu enfin ouvrir ses portes avec un tarif de 8,50/jour, donc avec ces places subventionnées, on peut pratiquement payer deux semaines de CPE pour le prix d'une journée au privé. Évidemment, les CPE sont de compétence provinciale alors on ne peut que déplorer le fait que le CPE Technoflos se soit vu refuser le projet d'ajouter une deuxième installation dans Griffintown et ce malgré les demandes répétées depuis 2013. Même si dans ce domaine, les décisions de subventions sont prises à Québec, les villes et arrondissements ont aussi un rôle à jouer. Par chance, l'arrondissement du Sud-Ouest a démontré une certaine sensibilité à ce sujet en tentant de négocier avec un promoteur pour qu'il inclut l'espace nécessaire pour une garderie (coin Ottawa et Eleanor), mais les voisins du projet n'ont pas voulu approuver la dérogation en hauteur. L'arrondissement a organisé un référendum à ses frais pour donner une deuxième chance à ce projet de voir le jour, mais sans succès. Le projet connu sous le nom de Convergence Griffintown (204, rue Young), avait dans ses plans d'offrir l'espace nécessaire pour un CPE double, mais malgré un calendrier déjà annoncé, le projet a été mis sur pause pendant la Covid et il manque de financement depuis de temps.

Avec aussi peu de services publics dans le quartier, ce projet aurait été une étape importante dans la bonne direction. Il demeure paradoxal que Griffintown n'a aucun comparable en terme de revenus fonciers au pied carré dans le Sud-Ouest, mais qu'au final, c'est le quartier le plus pauvre en services publics.

Recommandation

1. Augmenter le nombre de CPE dans le quartier. Une prérequis important est que l'arrondissement persiste à trouver des solutions concrètes afin de réunir les conditions propices à cette réalisation, plus particulièrement au niveau de locaux avec espace extérieur.

CLSC

Le projet Convergence Griffintown avait non seulement un plan pour un CPE double, mais aussi des services de type CLSC. À l'heure actuelle, le CLSC attiré à Griffintown se situe à Saint-Henri et pourtant les autres quartiers du Sud-Ouest ont tous un CLSC ou une clinique communautaire à l'exception de la Petite-Bourgogne et Griffintown. Il n'est pas surprenant de voir que lorsqu'il manque des services publics, le privé s'installe et capitalise sur ce manque d'offre. Nous avons déjà abordé l'exemple des garderies où les non-subsventionnées se sont installées en premier, puis sont venues deux CPE. Une école privée s'était aussi installée à Griffintown, par manque de service. Puis une clinique de santé privée s'est aussi ouverte. En plus, le service public le plus proche se trouve à Pointe-Saint-Charles, mais cette clinique publique refuse les résidents de Griffintown pour de nombreux services, puisque le CLSC de Saint-Henri nous est attiré. Lorsqu'il est question de santé, un CLSC peut jouer un grand rôle dans la communauté et ce pour tout le monde, pas seulement pour les familles.

Après avoir contacté le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal en 2021, on nous confirmait qu'un projet était toujours sur la table, et qu'il y a simplement un problème de financement.

Recommandations

1. Il faudrait trouver une solution rapidement pour résoudre le problème de financement, particulièrement en considération du fait que les contribuables de Griffintown paie leur juste part en impôt et en taxes foncières
2. Ensuite un nouveau calendrier des prochaines étapes devrait être proposé.

Activités pour les jeunes

Heureusement, le parc pour enfants du Bassin-à-Gravier a été le premier parc de taille importante à être offert aux résidents du quartier suite au redéveloppement du quartier. Il a été inauguré en 2016 et il inclut même des jeux d'eau. Celui-ci commence déjà à être très occupé, et les nombreux autres projets de parcs dans le quartier sont retardés. Même s'il ne s'agit pas tous de parcs pour enfants, l'ajout d'espaces verts à proximité sera un gros plus pour tous les résidents. Sur le sujet des parcs les familles sont particulièrement excitées par le parc de Bassin-à Bois, qui sera assurément un succès assuré avec sa patinoire extérieure réfrigérée.

Par contre, il manque encore bien des services pour les jeunes. Administrativement, l'arrondissement fait très peu de distinction entre Griffintown et la Petite-Bourgogne, qui pourtant sont deux quartiers avec des réalités et des enjeux bien différents. Le Centre Sportif de la Petite-Bourgogne (CSPB) est magnifique, il offre de nombreuses activités sportives, en plus d'être à la frontière de Griffintown, mais justement il est victime de son succès. Beaucoup des services activités offerts aux familles sont saturés et il est difficile de trouver une place pour nos enfants. Avec la croissance de population anticipée du côté de Griffintown, il serait difficile de s'attendre à une amélioration de la situation, elle ne peut qu'empirer.

Recommandations

1. Planifier l'ajout d'un centre sportif à Griffintown pour augmenter l'offre de service. Ce centre devrait aussi inclure une piscine et pataugeoire.
2. Comme mesure transitoire, il serait intéressant de voir une offre accrue d'activités extérieures organisées par le CSPB dans les parcs de Griffintown (ou même sur le Canal Lachine)
3. Trouver des locaux pour une Maison des jeunes ou Centre de loisirs en ayant comme mandat d'organiser des activités pour les jeunes, particulièrement un camp de jour pour la saison estivale. Les premières générations d'enfants nés à Griffintown arrivent maintenant à l'âge de l'adolescence, et le besoin d'un espace pour eux se fera assurément sentir.
4. Ajoute une bibliothèque de quartier puisqu'il n'y en a pas à proximité

- Le CSSDM a un terrain au coin d'Ottawa et Eleanor qui ne servira pas pour un projet d'école, alors ce serait bien que l'arrondissement puisse le récupérer et construire un ou plusieurs des éléments déjà mentionnés.

- L'arrondissement pourrait utiliser son droit de préemption afin d'augmenter son offre en parcs.

École

Le projet d'école a déjà fait couler beaucoup d'encre, puisque que les embûches et retournements ont été nombreux depuis la fondation de notre collectif il y a près d'une décennie. L'OCPM n'est pas à sa première consultation pour ce quartier et il est triste de constater que des documents datant d'aussi loin que de 2009 parlent essentiellement des mêmes points qui sont relatés dans notre mémoire.

Nous avons sélectionné quelques exemples provenant de mémoires rédigés par des organismes ou institutions qui abondent tous dans le même sens. En effet, le Centre de santé et de Services Sociaux (CSSS) du Sud-Ouest—Verdun avait publié en mars 2009 un mémoire qui soulignait justement l'importance d'accorder une attention particulière aux besoins des familles. Dans une section intitulée "Accueil des familles et cadre de vie", on peut y lire:

Il est essentiel que l'arrondissement, avec les partenaires du milieu, s'assure de la disponibilité des services connexes nécessaires à la présence des familles. Une attention particulière devrait être portée au développement de services de garde, aux écoles, de même qu'aux services suivants : parcs, barboteuses, jeux d'eau, maison de jeunes, équipements sportifs, culturels et transport en commun.²

² Source: <https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P34/8o.pdf>. Page 5.

Dans son mémoire, le GRT Bâtir son quartier, section "Un frein à l'exode des familles", abonde aussi dans le même sens:

Nous favorisons évidemment le développement d'infrastructures adaptées aux besoins des familles. Nous tenons par contre à nous assurer que la responsabilité de ces aménagements sera assumée et que les propositions faites se matérialiseront dès les premières phases de développement.

Le développement des espaces commerciaux doit aussi favoriser le bien-être des ménages, et plus particulièrement des familles, dans ce développement urbain. Leur mise en place devrait viser une complémentarité avec les services offerts dans le quartier environnant. La présence d'un centre de la petite enfance nous apparaît essentielle, tout comme l'intégration d'espaces publics de proximité qui encouragent le dialogue et facilitent le développement de liens sociaux et d'un sentiment d'appartenance parmi les résidents.³

Parmi les points à mettre en oeuvre dans une première version du PPU proposée par l'arrondissement:

Solliciter la collaboration des commissions scolaires de Montréal afin d'établir les conditions requises pour l'implantation d'une école primaire dans le secteur Griffintown (acquisition de terrain, modalités de partage des équipements municipaux et scolaires, etc.)⁴

Comme dernière citation de mémoire, nous avons sélectionné celui du CSDM datant du 4 décembre 2012:

Si la Ville de Montréal désire véritablement accueillir des familles à Montréal, comme le démontre son Plan d'action famille de Montréal et comme le reflète le PPU du secteur Griffintown, il est impératif de leur offrir les services essentiels dont elles ont besoin, notamment une école primaire dans leur quartier. Par conséquent, la présence d'une école primaire dans le secteur Griffintown s'impose. Nous pensons, notamment, que l'ouverture d'une école à moyen terme, par exemple pour la rentrée 2016-2017, favoriserait l'intérêt des jeunes familles à s'installer dans ce secteur dans les prochaines années, ce qui contribuerait grandement au développement de Griffintown comme milieu de vie souhaité par la Ville de Montréal.

Pour ces raisons, la CSDM réitère sa demande qu'un terrain soit prévu dans le Programme particulier d'urbanisme concernant le secteur Griffintown.⁵

³ Source: <https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P34/8k.pdf>. Page 5.

⁴ Source: <https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P64/3a.pdf>. Page 61.

⁵ Source: <https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P64/7a2.pdf> Page 5.

Selon les dernières discussions que nous avons eues avec le CSSDM, de façon réaliste l'école pourrait ouvrir ses portes pour 2027, ce qui veut dire **plus d'une décennie de retard** par rapport à leurs propres recommandations de l'époque. De plus, cet estimé était basé sur un ordonnance du gouvernement du Québec pour que la ville de Montréal cède un terrain dans Griffintown pour la construction de l'école avec une échéance de novembre 2022. Or au mois d'août 2023, le CSSDM nous a confirmé que le gouvernement était encore en train d'analyser la proposition faite par la ville de Montréal. Ceci ajoute donc pratiquement une année supplémentaire de retard, signifiant une ouverture probable en 2028. Il est à noter que ces dates sont des estimés, car le CSSDM et le Gouvernement du Québec n'ont encore pris aucun engagement.

Nous tenons à souligner deux changements majeurs qui sont survenus en 2020, le gouvernement du Québec a décidé d'abolir les Commissions scolaires francophones. Dans toutes nos démarches jusqu'à ce moment nous avons pu bénéficier d'un support remarquable de notre commissaire scolaire Violaine Cousineau. Nous pensons que le fait d'avoir retiré ces élus du processus décisionnel a représenté une perte démocratique importante qui se traduit par une diminution de la représentativité des besoins locaux lors des prises de décisions. Les commissaires avaient un devoir de loyauté au CSDM d'un côté, mais leur rôle était de bien comprendre les besoins et revendications des parents pour les secteurs dont ils avaient la gestion. Depuis, le fait de devoir communiquer avec un fonctionnaire plutôt qu'un élu a changé la nature de la relation. L'élu offrait une certaine indépendance face au processus de prises de décisions, alors que le fonctionnaire se contente de suivre le processus.

Le deuxième changement important introduit par le gouvernement se situe au niveau du financement et de l'acquisition des terrains pour les écoles. Cette compétence était à l'origine provinciale avec la commission scolaire pour aider à aiguiller le choix en collaboration avec la municipalité. Maintenant ce sont les municipalités qui doivent acquérir à leur frais les terrains nécessaires à la construction de nouvelle école, pour ensuite les céder aux centres de services scolaires. Ce nouveau processus est d'un côté très louable, car il rend les municipalités imputables de prévoir et planifier le développement de leurs quartiers en gardant en tête qu'une école serait éventuellement nécessaire. Ceci crée un incitatif aux municipalités pour acquérir rapidement un terrain pour une école lors de la planification urbanistique des quartiers, alors qu'auparavant, ce choix de terrain pouvait être mis de côté jusqu'au jour où le besoin se concrétisera. À Griffintown, le PPU a été publié en mai 2013, pourtant, ce n'est qu'en octobre 2018 qu'un appel d'intérêt a été lancé par la CSDM afin de trouver un terrain dans le quartier. En supposant que la nouvelle réglementation aurait été en fonction à l'époque, il y a de bonnes chances que dès 2014 ou 2015 l'arrondissement aurait déjà acquis un terrain. Ce terrain aurait grandement simplifié les démarches en plus de réduire de façon significative les coûts pour les contribuables.

Lorsqu'on analyse rétrospectivement, le plus gros problème dans les quartiers à forte densité, se situe au niveau du choix du terrain. Le choix est limité et il implique un coût d'acquisition très élevé. Le fait d'avoir trois acteurs dans le processus (la ville, le centre de services scolaires et le Gouvernement du Québec) ajoute une lourdeur administrative non négligeable qui pourraient

être en partie évitée, si une bonne planification en amont était faite. Un PPU par exemple, ne devrait jamais se contenter de mentionner qu'une école serait nécessaire, il faudrait avoir déjà un ou plusieurs terrains ciblés et même si cette information n'était pas rendue publique. L'arrondissement pourrait être obligé d'avoir documenté à l'interne les choix, puis procéder à la l'application du droit de préemption ou d'expropriation selon le cas, si le terrain n'appartient pas à la ville.

L'appel d'intérêt dans Griffintown remonte à 2018 alors qu'en 2023, les négociations pour la cession de terrain sont encore en cours, 5 ans plus tard. Selon les statistiques, un projet d'école met de 3 à 5 ans à se réaliser, une fois le projet approuvé. Le gouvernement a même affiché son désir de réduire ces délais à une cible maximale de 3 ans. Pourtant, le projet de Griffintown a été approuvé en 2019, donc la réalité des projets centraux ajoute une complexité qui nécessite d'être prise en compte et justifie davantage l'importance d'une acquisition de terrain le plus tôt possible dans la planification.

Nous avons constaté un autre problème important dans la planification d'une école de quartier. La CSDM à l'époque évaluait deux options pour répondre au besoin scolaire de Griffintown, d'un côté il y avait le choix d'agrandir l'école de la Petite-Bourgogne et de l'autre de construire une nouvelle école à Griffintown. Même si nous pouvions constater qu'il était unanime qu'à long terme, il faudrait une nouvelle école, l'option temporaire d'un agrandissement d'école était finalement mise de l'avant par la CSDM. Il faut comprendre que la CSDM soumettait à chaque année sa liste de recommandations au niveau des infrastructures scolaires au gouvernement du Québec et au final, même si cette liste était soigneusement triée en ordre de priorité, c'est à Québec que la décision finale revenait. Pour augmenter nos chances d'avoir une place pour nos enfants à proximité de notre quartier, la CSDM considérait qu'il était préférable d'agrandir l'école de la Petite-Bourgogne pour éviter des coûts importants à court terme. Cette solution déplaisait à la grande majorité des parents, puisque cela se traduisait en un risque de ne jamais voir une école de quartier se construire à Griffintown ou dans le meilleur des cas, devoir attendre encore plus longtemps.

De l'autre côté, une fois que le projet d'école à Griffintown fut finalement approuvé, il avait été planifié pour une petite école (demi-taille) qui au final ne répondait qu'à la moitié des besoins du quartier, donc une deuxième école aurait été nécessaire. Au final, si l'on compare les deux solutions mises de l'avant, on avait en premier une grosse école qui n'était pas dans le quartier, donc cela implique une perte en proximité et en sentiment d'appartenance. Puis la deuxième solution avec deux petites écoles augmentait les coûts d'opérations pour le CSSDM et au final les étudiants recevraient moins de services dû à cette perte en efficacité opérationnelle.

La solution optimale est donc celle qui a été retenue dans les derniers plans, c'est-à-dire, une seule école de quartier de taille normale 21-24 classes. Le seul problème avec une telle taille d'école demeure le choix du terrain, puisqu'une grande superficie est difficile à trouver et coûte très cher.

Au final, il est difficile de ne pas déplorer tous ces retards et où chacun des acteurs affirme comprendre l'importance d'une école pour un quartier, mais refuse pourtant d'écouter les parents qui leur demandent d'agir rapidement et d'écouter leurs besoins. Le développement du quartier a été fortement affecté par ce manque d'école, menant à l'exode d'une génération de familles après l'autre.

Recommandations

1. Le CSSDM et le Gouvernement du Québec devraient fournir le maximum d'efforts pour accélérer le processus, et s'engager formellement à l'ouverture de la nouvelle école au plus tard pour la rentrée 2027
2. La ville de Montréal devrait négocier avec le CSSDM afin que les nouvelles installations de l'école (gymnase, bibliothèque, locaux, etc) puissent profiter au maximum à la communauté en dehors des heures scolaires

Mémoire rédigé par:
Etienne Le Nigen
Mathieu Prévost